

Le Réveil Syndicaliste

Organe Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

❖ ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ❖

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPÔT LÉGAL
N° 364
1938

Redaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73

La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués



Le Comité Confédéral National

La Résolution adoptée

Fidélité au Rassemblement Populaire

Le Comité confédéral national, réuni le 15 février 1938, affirme à nouveau l'attachement indissoluble de la C. G. T. au Rassemblement populaire, expression des principes de liberté individuelle et de progrès social nécessaires au maintien et au développement du mouvement syndical et des organisations ouvrières.

Le C. C. N. condamne avec indignation et énergie les criminelles tentatives de subversion des institutions démocratiques par la violence et le meurtre déferées à la justice française et exige un châtiement inflexible et exemplaire pour tous ceux qui ont été les protagonistes et les exécutants.

Aggravation de la situation économique et sociale

Passant à l'examen de la situation économique et sociale de notre pays, le C. C. N. constate qu'elle est actuellement caractérisée par les tendances suivantes :

- Réduction du pouvoir d'achat des salariés ouvriers et des rémunérations de toute nature par suite de la hausse continue des prix, conséquence de la dépréciation de la monnaie, de la spéculation et des exigences des trusts, maîtres de la vente des produits essentiels de la vie courante.
- Menaces de démantèlement de l'œuvre de progrès social, réalisée depuis juin 1936, sous l'effet du chantage à la confiance facilité par l'état précaire des finances publiques.
- Augmentation du chômage total et partiel.
- Élimination d'une partie de plus en plus importante de salariés du fait de la rationalisation et de la technique moderne du travail, l'extension du marché n'ayant pas été développée parallèlement.
- Incertitudes monétaires qui aboutissent à la paralysie de la vie économique et à la ruine des salariés, des petites gens et des épargnants.

Nécessités de réformes profondes de l'économie et des finances

En présence de cette situation, le Comité Confédéral national, renouvelant une fois de plus la position prise par la C. G. T. au Congrès d'unité de Toulouse (février 1936), demande l'application intégrale du programme du Front populaire et affirme que seules des réformes profondes apportées dans le mécanisme même de l'économie et des finances permettraient de donner un caractère définitif aux réformes sociales déjà acquises, de les développer et de construire les bases de la renaissance économique du pays.

Le C. C. N. précise qu'il convient de mettre un terme sans délai à l'évasion des capitaux, évasion qui détruit à chaque instant le libre arbitre de la nation, rend impossibles toute tentative sérieuse de redressement financier et toute politique d'investissement profitable à l'économie nationale.

Le contrôle des banques devra être institué en même temps que la réglementation des mouvements des capitaux dans le but de rendre impossibles toutes les manœuvres spéculatives portant atteinte à la monnaie, à l'économie et au potentiel de résistance du pays. Il devra être procédé, au surplus, à la réorganisation du crédit aux petites et moyennes industries et à l'agriculture, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un programme de grands travaux.

Le C. C. N. estime, après étude préalable, que l'heure est venue de nationaliser les opérations de réassurance et l'industrie de l'assurance-vie ainsi que les entreprises de transport et de répartition de l'énergie électrique.

Défense des réformes sociales et du pouvoir d'achat des salariés

La nécessité de défendre les réformes sociales et le pouvoir d'achat acquis depuis juin 1936, outre qu'elle implique la réalisation de la politique générale définie ci-dessus, commande sans plus tarder l'établissement de sûretés et garanties élémentaires préservant ces réformes contre l'arbitraire d'un patronat de combat et les salaires contre les effets de la hausse du coût de la vie.

Le C. C. N. déclare donc n'être pas opposé à l'élaboration d'un statut du travail qui comprendrait :

1^o L'extension de toutes les lois sociales à tous les salariés, à quelque profession qu'ils appartiennent, y compris les travailleurs à domicile ;

2^o L'institution d'un ensemble de dispositions légales permettant le libre jeu de l'activité syndicale, la défense effective des intérêts ouvriers, la sauvegarde de la dignité des travailleurs à l'intérieur de l'entreprise, la réforme de la procédure de conciliation et d'arbitrage obligatoires en une d'en accélérer le rythme, le libre exercice du droit de grève dans le respect intégral de la volonté ouvrière ;

3^o L'adaptation des salaires aux fluctuations du coût de la vie. Les entreprises qui prétendent ne pouvoir remplir cette obligation devront apporter la preuve des difficultés économiques et financières dont elles tireront argument pour justifier cette impossibilité ; cette preuve devra être examinée et vérifiée par une commission comprenant les représentants des organisations syndicales patronales et ouvrières ; tous les éléments d'appréciation devront être fournis obligatoirement à ladite commission et le rajustement de salaires sera octroyé de droit dans tous les cas où l'employeur se refusera à cette appréciation.

Le C. C. N. revendique en outre l'institution de la retraite pour les vieux et d'un fonds national de chômage et affirme sa solidarité avec les travailleurs de la terre et des forêts, les petits et moyens propriétaires, fermiers et métayers, dont les intérêts sont liés à ceux de la classe ouvrière et dont les légitimes revendications, telles que les allocations familiales, la caisse des calamités agricoles, la valeur culturelle, le statut du métayer, la réforme démocratique des chambres d'agriculture, doivent être rapidement satisfaites.

Défense de la Paix

La gravité de la situation internationale n'échappe pas au C. C. N.

La politique d'isolement et d'armement sévit plus que jamais, entraînant le monde entier dans la guerre et dans la ruine. Malgré les difficultés qui se manifestent à la S. D. N., le C. C. N. confirme l'attachement de la C. G. T. à cette institution internationale et au principe de la sécurité collective qu'elle représente. Il affirme que le respect du droit international et l'application des sanctions économiques et financières aux auteurs d'agression constituent les facteurs les plus certains de l'arrêt des conflits armés.

Le C. C. N. estime que l'action pour la paix exige une politique audacieuse et, sans méconnaître le légitime souci de sécurité de notre pays, déclare que le gouvernement de Front populaire doit prendre l'initiative d'un appel au monde pour mettre fin à la course aux armements.

Si cet appel n'était pas entendu, le C. C. N. considère qu'il appartiendrait aux pays qui s'y seraient ralliés de réaliser entre eux, sans plus tarder et sur tous les terrains, un accord qui aurait uniquement un caractère de protestation et de défense.

Et donne mandat aux organismes confédéraux de travailler dans ce sens auprès du gouvernement et du Rassemblement populaire, au sein du Rassemblement universel pour la paix, ainsi qu'au sein de la F. S. I., qui se doit de donner l'exemple et de réaliser au plus tôt l'unité syndicale internationale.

Toujours dupés !

" Le Front Populaire continue "

(Populaire du 21 Janvier 1938).

Sera-t-il donc toujours vrai que les majorités de gauche ne pourront jamais gouverner plus de 2 ans et qu'elles sont destinées à croquer irrémédiablement dans l'union nationale plus ou moins sacrée ?

En effet, et si nous traitons cette question ici, c'est parce que la C. G. T. appartient au Rassemblement Populaire et que les syndiqués ont le droit d'essayer de voir clair ; verra-t-on toujours les plus beaux élan de la masse s'étioler dans l'atmosphère des couloirs du Palais Bourbon ?

Que penser de l'attitude de tel groupe politique jettant l'exclusive sur un homme et volant ensuite pour un cabinet dans lequel celui-ci est vice-président et représenté plutôt deux fois qu'une ? S'imaginer-t-on sérieusement lorsqu'on voit 500 membres de la Chambre voter pour un gouvernement qui se prétend de Front Populaire que celui-ci a gagné à sa cause les Flandin, Raynaud et autres seigneurs de moindre importance ?

En ce moment on doit avoir le courage de reconnaître que l'on essaye d'appliquer à la masse la méthode du Docteur Coué mais, malheureusement, il ne suffit pas de dire " Front Populaire pas mort ", pour que ce soit vrai : la politique de l'autruche n'a jamais réussi bien longtemps et au moment même où Jouhaux déclare que " des réformes de structure sont indispensables pour permettre de conserver les avan ages acquis ". Nous pensons sincèrement que le gouvernement actuel ne les réalisera jamais ou sinon sous la poussée des masses et alors qu'à ce moment-là, le commandement unique de l'armée, que Laval ni Doumergue n'avaient osé réaliser, mais que Daladier vient de faire, servirait peut-être à quelque chose.

Les masses travailleuses doivent essayer de comprendre et se demander notamment si telle brillante proposition de combinaison ministérielle " de Thorez à Raynaud " n'est pas l'union nationale ? Et si le statut du travail actuellement élaboré sous une forme déguisée, n'est pas une nouvelle camisole de force à l'usage exclusif de la classe ouvrière ?

Les travailleurs doivent exiger qu'on ne se foutent pas toujours d'eux !

J. B.

Le travail doit être récompensé

Dans une France, esclave de mille théories politiques, il est nécessaire pour le renom de notre pays de faire triompher, non pas une idée politique, mais une action humanitaire.

Nous dépenserons donc notre ardeur à faire bénéficier les vieux travailleurs d'une loi qui doit leur amener la récompense de leur vie passée dans le labeur fatigant de l'usine ou du chantier.

Ces vieux travailleurs ont souvent ajouté au palmarès de leur honnête existence la noble tâche d'avoir sauvé par leur mérite individuel la France, pendant la guerre de 1914 à 1918, celle-ci ne leur a rien rapporté, puisque, comme tous les conflits internationaux, le carnage n'enrichit que les " requins ".

Malgré quatre ans de souffrances, ces hommes harassés, désabusés, grugés, reprisent le chemin loyal qu'est celui du travail.

Ils auraient pu prendre comme bien d'autres les voies louches, qui sentent le sang, mais avant tout les travailleurs sont des gens qui aspirent à la tranquillité dans le cadre de la famille.

Confucius, ce grand philosophe aux yeux bridés, est le fondateur de la loi d'entraide, serions-nous assez lâches, assez perdus dans notre vile société, pour ne pas répondre à l'appel des philosophes chinois, âmes de la vieille Asie, tandis que nous commettrions un crime contre la mémoire de ceux de la Grèce et des stoïciens de Rome.

Nous sommes certains qu'en France il existe des gens qui possèdent un cœur capable de comprendre la misère des classes défavorisées par Dame Fortune ; ces personnes sensibles à la douleur joindront leurs efforts à ceux des travailleurs, pour que ceux-ci reçoivent la récompense de leur travail dans la loi ayant trait à la retraite des vieux travailleurs.

Les hommes dont les bons sentiments sont à jamais étouffés sous la richesse, doivent se souvenir de ces deux vers de Voltaire que nous leur laissons méditer :

" Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence ".

Les Républicains Espagnols ont confiance dans l'action de la Classe Ouvrière Française pour les aider à vaincre le Fascisme

Après une deuxième prise de contact avec nos Camarades de la République Espagnole et de la généralité de Catalogne, je crois qu'il est utile que chacun connaisse l'opinion autorisée des dirigeants choisis par la volonté populaire d'un pays, qui depuis plus de vingt mois est martyrisée par le fascisme international.

L'on doit d'abord déclarer avec quel sentiment de reconnaissance, à l'égard des travailleurs français, sont accueillis les envois, produits de leurs collectes.

Nos amis manifestent la plus grande confiance dans l'issue de la lutte que les factieux de leur pays leur ont imposée, parce qu'ils savent l'étendue de la solidarité ouvrière, et ils nous ont chargé, les Membres de la délégation nantaise, d'être leurs interprètes auprès des donateurs, pour les remercier chaleureusement.

Ils nous ont demandé de décrire, près de ceux qui ne connaissent leur pénible situation que par les communiqués, plus ou moins fantaisistes de la Presse, l'état de choses existant outre-pyrénées.

Ils ont insisté sur le danger que constituerait, pour notre sécurité, la victoire des fascistes, alimentés en armes et en hommes par les puis-

sances totalitaires, financées par le capitalisme mondial.

Il ne serait pas possible, dans un court article, de donner toutes les impressions, que l'on peut rapporter de ce que l'on a vu et entendu.

Aussi la Commission de Solidarité Nantaise a décidé d'organiser un Grand Meeting, en faveur de l'Espagne Républicaine, qui aura lieu, à la Bourse du Travail, le Dimanche 6 Mars, et au cours duquel les délégués de la dite Commission, feront un compte rendu de leur mission.

Afin de démontrer l'attachement de la classe ouvrière nantaise à la noble cause des républicains Espagnols, pour affirmer leur volonté de les aider à vaincre l'ennemi commun : le fascisme, pour sauver les innocentes victimes des bombardements, pour exiger le rétablissement du libre commerce avec le Gouvernement régulier par l'ouverture de la frontière, tous les travailleurs manuels et intellectuels, artisans, commerçants, se feront un devoir de manifester à nouveau, leur sympathie à l'Espagne Républicaine, en assistant en masse à ce grand rassemblement.

G. JACQUET.



Les Secrétaires de Syndicat doivent prendre Note

Les élections au Conseil de Prud'hommes, vont avoir lieu à la fin de cette année.

Rappelons, tout d'abord, que le renouvellement des Membres a lieu par moitié tous les 3 ans.

La Section de l'Industrie est composée de 12 Conseillers, il y aura à procéder à l'élection de 7 Conseillers dont 6 sont sortants et pourvoir au remplacement de notre camarade **Baruttau**, décédé au cours de son mandat.

Pour la Section du Commerce, composée de 4 membres, il y aura à procéder à l'élection de 2 Conseillers.

Il n'échappera à personne l'importance de ces élections. En effet, si l'on compare le nombre d'affaires inscrites en 1935, — dans la section industrie en 1935, 484 affaires inscrites, dont 88 ont été réglées en jugement, et le restant concilié.

1936. Année de revendications et de luttes. Les affaires passèrent du fait de la non observation des nouvelles lois sociales, à 989 inscriptions dont 228 se sont terminées par des jugements.

1937. inscriptions de 934 affaires dont 264 se terminèrent en jugement.

Pour la Section du Commerce, on enregistre là, une recrudescence d'affaires, d'année en année : en 1935, 196 inscriptions, 56 se terminent par des jugements.

1936 — 292 inscriptions, 87 se terminent par des jugements.

1937 — 353 inscriptions et 123 jugements. Toutes les autres affaires se terminent par des conciliations.

A l'énoncé de ces cas tous particuliers et plus ou moins identiques, il faudrait ajouter tous ceux qui ont été réglés par les délégués d'usines, de chantiers ou de bureaux, et les interventions des Secrétaires de Syndicats ou de leur représentant, qui, dans la plupart des cas ont réussi à applanir de nombreux conflits, évitant ainsi de porter devant le Conseil, des cas aussi nombreux que ceux cités plus haut.

La Jurisprudence, Prud'homale, tendant de plus en plus à s'étendre, la mauvaise foi patronale, à ne pas respecter la législation nouvelle, d'autre part, la volonté bien arrêtée des travailleurs de se faire respecter et faire également respecter leurs conventions collectives, vont entraîner devant cette Jurisprudence, des conflits encore plus nombreux.

Pour donner aux représentants ouvriers, aux Conseils des Prud'hommes, toute l'autorité qui leur est nécessaire, il sera indispensable que nos Camarades soient élus au 1^{er} tour.

Quel doit être le devoir des Secrétaires de Syndicats : de suite s'enquérir auprès de ses adhérents, s'ils sont électeurs ou électrices et les faire inscrire sur les listes électorales, s'ils ne le sont pas.

Insister tout particulièrement auprès de nos camarades Femmes, qui jusqu'à ce jour ont méconnu ce droit et n'ont participé à ses élections que dans une très faible proportion.

Dans certaines catégories aucune de nos camarades sont inscrites, il ne peut en être de même cette année, aussi insistons-nous, tout particulièrement, auprès de nos camarades Secrétaires, pour assurer l'inscription de tous nos camarades électeurs ou électrices.

Ci-dessous, les conditions à remplir pour participer aux élections.

Pour nos Camarades Hommes

1° — D'être inscrit sur les listes électorales ;

2° — D'être âgés de vingt-cinq ans révolus au plus tard le dernier jour du délai imparti pour l'inscription des électeurs par le Maire ;

3° — D'exercer depuis trois ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil et d'exercer cette profession dans le ressort du Conseil depuis un an.

Sont électeurs ouvriers : les ouvriers, les chefs d'équipe ou contremaîtres, prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille, travaillant eux mêmes.

Électeurs Employés : les employés de commerce et d'industrie et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction.

Pour nos Camarades Femmes

Sont inscrites également sur les listes électorales, suivant la distinction ci-dessus, les femmes possédant la qualité de Française, réunissant les conditions d'âge ; d'exercice de la profession et de résidence et n'ayant encouru aucune des condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret organique, du 2 Février 1852.

Nous avons indiqué le devoir des Secrétaires de Syndicats, indiquons celui des intéressés :

S'enquérir auprès des secrétaires, délégués ou collecteurs de la formule à remplir pour les inscriptions, exiger de ceux-ci qu'ils vous la remettent. Ainsi, les efforts conjugués des uns et des autres, nous permettront d'arriver au résultat escompté : l'élection de nos Camarades, au 1^{er} tour.

Les Secrétaires devront passer au Secrétariat de l'Union Locale, pour retirer les formules.

Le Secrétaire :

G. Goudy.

Chronique Syndicale

Syndicat Général des Blanchisseurs de Nantes et de la Région

Raison et Probité

Depuis juin 1936, nombreux sont les ouvriers des deux sexes qui ont compris l'utilité du groupement syndical, et s'y sont réfugiés d'abord, parce que l'élan était donné dans le pays tout entier.

Mais depuis ces heures d'effervescence, la vie, pour beaucoup, a repris son train-train ordinaire, quelques défections se sont fait sentir.

Mais là, n'est pas toute la gravité du problème, puisque la grosse majorité est restée groupée autour des Bureaux syndicaux, des U. L. et U. D. Mais ici, je touche au point épineux, ômis souvent par bien des camarades, et leur thèse est la mienne. En voici le principe :

Des camarades dévoués, sont restés groupés pour améliorer le sort des corporations dont ils font partie, et connaissant, par conséquent, tous les dessous litigieux, les phalanges ont obtenu du patronat, après plus ou moins de temps de discussions des améliorations sensibles, sans pour cela être définitives.

Tous les camarades des dites corporations, ont été avantagés sur les mêmes bases : militants, sympathisants et non syndiqués.

Alors, ouvrons un peu les yeux, et jugeons nettement les choses. Ceux qui ont suivi, et qui sont restés au mouvement syndical ont obtenu une partie de leurs revendications, et c'est justice ; mais les autres, ceux qui, par peur, par faiblesse ou j'enfoutisme, sont restés hors du combat, ces amorphes, n'ont-ils pas honte de passer à la caisse, comme tous ? Le mot conscience pour eux doit être mort. Pourtant, que leur demandons-nous ? Qu'ils partagent notre sort en se syndiquant, et qu'ensuite, ils approuvent ou réprouvent ce que nous faisons, mais au moins qu'ils nous aident.

Beaucoup parmi eux disent : " Se syndiquer coûte cher ". Eh bien, camarades, ne trouvez-vous pas qu'ils ont plus que tort, car il y a longtemps que nous leur avons gagné leur carte annuelle syndicale.

Faites lire aux non adhérents ce petit article, c'est pour eux et pour eux seuls, qu'il a été mis dans notre journal ; et quand ils auront compris et seront venus à nous, nous leur rendrons notre estime, parce qu'ils auront recouvré la Raison et la Probité.

LE BLAY.

Dans les Cuirs et Peaux

La Mauvaise Compréhension Patronale

L'attitude que les Employeurs adoptent, en ce moment, nous oblige à être vigilants, car il ne faut pas qu'ils oublient que nous veillerons sur les réembauchages, car la parole d'honneur la signature, cela n'existe plus pour ce nouveau genre de cagoulard, puisque malgré les démarches du Syndicat, nous assistons à des renvois massifs dans certaines Maisons, principalement chez M. Lemoine « homme d'honneur qui vient de nous le prouver, dans sa parole et sa signature. »

Que veulent ces Messieurs ? Tout simplement rogner sur les maigres salaires appliqués dans notre industrie, où 50 % ne dépassent pas 35 heures de moyenne de travail à l'année.

Je ne nie pas les difficultés de nos Employeurs, mais est-ce sur ces salaires misérables que l'on doit rechercher le redressement de la situation créée par le marasme des affaires, je dis non.

Exemple : dans la chaussure Maison Garreau et Favel où, d'accord avec mes camarades délégués, j'avais mis sur pied un projet d'organisation de la production et de salaire, qui aurait certainement apporté une sensible amélioration. A cela nous avions pris nos responsabilités ; les patrons, après nous avoir demandé ce travail, n'ont rien trouvé de mieux que de répondre : « Je ne puis accepter, il faut que vous me donniez une réduction des salaires de 1.25 à 1.50 de l'heure. Inutile de dire la suite, j'ai ramassé mes papiers, séance tenante, au revoir et merci. »

Dans la galocherie, où les travailleurs à domicile ne peuvent dépasser un salaire horaire de 3,76, nous avons demandé un relèvement de 25 %, qui est soumis à l'arbitrage, que nous a-t-on répondu ? Rien ou plutôt par la fermeture de quelques ateliers et le congédiement. Pensez donc, le salaire de 3,76 est trop élevé ! pauvre mentalité ! Il est vrai, que dans cette corporation, le président est un ancien notaire millionnaire « qui doit certainement connaître les économies qu'un ouvrier peut faire avec des salaires aussi princiers. »

Dans la tannerie, je ne voudrais pas passer sous silence, la moralité du patron Chauvet, une belle espèce de la cagoule, président de la tannerie, qui attribue des salaires, à ses ouvrières et ouvriers, qui n'ont rien d'approchant aux salaires payés chez ses confrères. Son personnel ayant adhéré en totalité au Syndicat, aussitôt la nouvelle apprise, mit sur le pavé 5 ouvriers, dont un père de cinq enfants, comme exemple, mit en demeure le reste de son personnel de déchirer leur carte syndicale ou d'adhérer au professionnel. Voyez liberté. Le Syndicat fit le nécessaire auprès de ce monsieur, plein d'humanité, qui fut sans résultat.

Tannerie Leroy : nous réussissons à obtenir 25 centimes d'augmentation horaire. Quelques jours après, licenciement d'une dizaine d'employés (tous jours faute de travail).

Camarades, notre Syndicat est bien gênant pour ces Messieurs qui ont toujours eu l'habitude de régner en maître, de voir les ouvriers et ouvrières travailler en esclave. Fini l'esclavage ! Le droit de vivre, la liberté, ne doivent pas être de vains mots, c'est la réalité qu'il faut. Cela nous l'obtiendrons, malgré les coups que nous pouvons recevoir, que par une organisation forte et disciplinée.

LOYER.

DANS LES MÉTAUX DE NANTES

Le 1^{er} Congrès du Syndicat a marqué l'attachement des Métallurgistes au Mouvement Syndical.

Le 12^{er} Février s'est tenu, à la Bourse du Travail, le 1^{er} Congrès du Syndicat des Métaux.

Il a démontré tout l'intérêt que les ouvriers métallurgistes portent à leur organisation, et le souci des militants de poursuivre leur action, pour l'aboutissement des revendications légitimes formulées par les travailleurs.

492 délégués disposant de 10 622 voix et représentant 158 usines ou groupe d'usines y assistaient.

La répartition s'établissait ainsi :

107 des Constructions mécaniques et navales disposant de 5 625 voix représentant 33 usines.

23 des Boîtes métalliques, disposant de 892 voix.

21 des Forges de Basse-Indre, disposant de 2.731 voix.

14 des Constructions métalliques, disposant de 364 voix.

10 de l'Aviation, disposant de 377 voix.

8 de la Société Guillaouard, disposant de 361 voix.

7 des Garages, disposant de 229 voix.

2 de la Carrosserie, disposant de 43 voix.

La discussion qui s'est déroulée, a prouvé avec quelle attention les responsables des Sections syndicales, se penchent sur tous les problèmes intéressant les ouvriers.

Tous les rapports fournis par le Bureau du Syndicat reçurent, après les avis des délégués, l'approbation unanime du Congrès.

Tout à tour, ils insistèrent sur l'impérieuse nécessité de ramener le pouvoir d'achat acquis en 1936 au taux de cette période et insistèrent sur l'application indispensable de l'échelle mobile.

Ils affirmèrent également leur volonté de faire aboutir l'institution du contrôle, sur l'embauchage et le licenciement.

En exprimant leur attachement à la cause de la Liberté et de la Paix, ils adressèrent leur salut fraternel à leurs frères de l'Espagne républicaine, et demandèrent le rétablissement du libre commerce avec celle-ci, mesure légitime, pour la sauvegarde de la paix et de la liberté.

L'exposé détaillé fait par le camarade **Vrigneau**, Secrétaire fédéral, permit à tous les Congressistes de connaître et s'inspirer de la position de la Fédération et des décisions de ses organismes de direction.

Les interventions des camarades **Goudy** et **Péneau**, démontrèrent les sentiments de fraternité qui existent entre tous les exploités à quelque industrie qu'ils appartiennent et insistèrent sur la nécessité d'une union toujours plus étroite.

Le Congrès adopta, à l'unanimité, les résolutions qu'on lira plus loin et désigna le Conseil Syndical.

Celui-ci se réunit ensuite pour élire son Bureau qui comprend les camarades ci-après :

Secrétaire général : **Jacquet**.

Secrétaires adjoints : **Caudrec et Rolland**.

Trésorier général : **Baudin**.

Trésoriers-adjoints : **Barron, Jolly et Turpin**.

Archivistes : **Legendre et Denot**.

1^{re} RÉSOLUTION :

Les délégués des Sections Syndicales d'usines métallurgiques de Nantes et de la Région, réunis en Congrès le 12 Février, après avoir entendu les différents exposés sur l'activité du Syndicat, durant l'année 1937, ainsi que le rapport financier, approuvent l'action et la gestion de leur organisation.

Examinant les problèmes de l'heure, en particulier le renouvellement des conventions collectives, ils s'élèvent contre la lenteur apportée à leur discussion.

Ils maintiennent leur volonté de voir appliquer la convention collective nationale, avec toutes les garanties posées par notre Fédération et notre C. G. T., lors de la reconduction des conventions collectives, et non appliquées, en premier lieu le maintien du pouvoir d'achat des ouvriers par l'échelle mobile intégrale des salaires.

Ils protestent contre le retard apporté à l'extension des conventions collectives et demandent leur application obligatoire, à tous les industriels métallurgistes.

Devant les brimades opérées contre les adhérents à notre Syndicat, ils réclament énergiquement le contrôle de l'embauchage et du licenciement proposé par notre Fédération et notre C. G. T., ainsi que la suppression des offices privés de placement et le respect du droit syndical, par l'application des clauses prévues dans la convention collective nationale.

Ils renouvellent leur désir de voir la création des Caisses de compensation pour les congés payés dans la métallurgie, afin que tous les ouvriers métallurgistes puissent bénéficier de cette loi.

Ils considèrent que l'augmentation des salaires, en 1937, n'est jamais parvenue à égaler l'augmentation du coût de la vie, elle est arrivée à faire passer le taux de base pour l'impôt sur les salaires. Que de ce fait, la plus grande partie des travailleurs verront encore leurs impôts augmenter et de plus seront touchés par l'impôt sur le revenu venant encore gréver le budget familial. Ils demandent, en conséquence, que soit relevé le taux d'abattement, mesure promise par le Gouvernement lors de la réforme fiscale.

Ils regrettent que malgré toutes les promesses faites par les Gouvernements qui se sont succédés depuis Juin 1936, la retraite des vieux travailleurs ne soit pas encore votée. Ils demandent aux élus du Front Populaire de ne pas s'écarter du programme, considérant que les difficultés rencontrées sont nées de cette non application. Ils affirment leur volonté de voir voter, rapidement, cette retraite des vieux, ainsi que l'institution du fonds national de chômage.

Ils font confiance aux militants de leur Syndicat, de leur Fédération et de la C. G. T., pour défendre et faire aboutir leurs revendications.

2^e RÉSOLUTION :

Les délégués des Sections syndicales d'usines métallurgiques de Nantes, réunis en Congrès, le 12 Février 1938, anniversaire de la réaction des masses laborieuses contre le fascisme et la guerre, considérant que ces dangers ne sont pas écartés :

Manifestent leur indignation devant les crimes abominables du fascisme international, demandent à toutes les démocraties de cesser leurs capitulations devant les Etats totalitaires qui ne peuvent se maintenir que par la guerre.

Ils renouvellent leur sympathie aux vaillants Républicains Chinois et Espagnols qui luttent pour leur indépendance et leur liberté.

Ils se déclarent d'accord avec la C. G. T. pour mettre tout en œuvre pour le boycottage des produits japonais.

Ils s'indignent de constater que devant la faillite de la non intervention à sens unique envers l'Espagne, par l'appui effectif en hommes et en armes, du fascisme international, aux rebelles à sa solde, notre gouvernement maintienne une position funeste aux républicains espagnols.

Ils demandent l'ouverture immédiate de la frontière et l'approvisionnement nécessaire pour assurer la victoire des héroïques combattants d'outre-Pyrénées.

Ils font confiance aux ouvriers métallurgistes pour accentuer leur effort de solidarité financière, permettant l'envoi rapide d'un nouveau convoi de vivres.

Vivent les vaillants défenseurs de la Liberté.

A bas le fascisme et la guerre.

Travailleurs du Bâtiment défendons nos droits

Le 11 décembre dernier, le Syndicat du Bâtiment envoyait à la Chambre patronale une lettre dans laquelle il indiquait son désir de voir reconduire la Convention Collective qui arrivait à expiration le 18 février, jusqu'à la signature de la Convention collective nationale ; mais en ce qui concerne les salaires, il y avait lieu de les reviser, car nul ne peut contester que le pouvoir d'achat que ceux-ci avaient au mois de mai dernier, n'a pas été conservé par suite de l'augmentation injustifiée du coût de la vie, malgré que, depuis cette date, l'accord Caillard ait donné aux travailleurs du Bâtiment 0 fr. 60 de plus, comme tarif horaire.

A la réunion de la Commission Mixte qui a eu lieu le jeudi 10 février, la délégation ouvrière a fait connaître le désir des travailleurs de voir rajuster leurs salaires ; les entrepreneurs ont reconnu que ces salaires avaient subi une diminution du fait de l'augmentation de tout, mais proposent que pour compenser cette différence, la semaine de 40 heures soit aménagée, et que pendant une certaine période de l'année, il soit fait des heures supplémentaires.

Pouvons-nous être d'accord avec une telle solution ? Nous disons non. Nous ne pouvons pas concevoir qu'au moment où le chômage se fait sentir plus que jamais, les patrons puissent envisager la possibilité d'augmenter la journée de travail et de ce fait, voir rejeter de la production une partie de nos camarades ; nous ne laisserons pas, d'autre part, porter atteinte à la semaine de 40 heures, conquête de tout le prolétariat.

Nous demandons à tous nos camarades d'être vigilants, de se grouper toujours plus étroitement pour défendre les avantages acquis, avoir de nouvelles améliorations, tout en consolidant celles que nous avons obtenues et pour cela répondre aux convocations du Syndicat à chaque fois qu'il y a des réunions générales ou des réunions de sections, car, s'il est nécessaire de payer régulièrement ses cotisations, il n'est pas moins nécessaire de participer activement à la vie de l'organisation à laquelle on appartient, et par là même, mettre en pratique notre vieille devise :

« L'émancipation des travailleurs, sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

LE SECRÉTAIRE.

Lettre ouverte

à Monsieur COUVRAND Jean,
2, Rue Henri-Cochard, NANTES

Monsieur,

Plusieurs Camarades de la Maison Lefèvre-Utile, prêts à témoigner, sont venus nous affirmer que vous prétendez que les Camarades **Cadic** et **Pérocheau**, Secrétaire et Trésorier du Syndicat des Biscuitiers, s'octroient mensuellement 700 et 200 Frs, prélevés sur la Caisse du Syndicat.

Libre à vous d'appartenir ou de ne pas appartenir à notre organisation ; mais, ce que vous n'avez pas le droit de faire, c'est de diffamer de dévoués Camarades qui se sont dépensés, sans compter pour le bien de tous, et cela, sans aucune compensation, vous le savez bien puisque vous avez appartenu à notre Syndicat.

Vous savez bien aussi, qu'après du Bureau Syndical existe une Commission de Contrôle, composée de Camarades désignés par l'Assemblée générale et chargée, comme son nom l'indique, du contrôle de la trésorerie.

Lorsque vous apparteniez encore à notre Syndicat, il vous était loisible de demander toutes précisions, au sujet des finances, aux camarades de cette Commission. Ils vous auraient dit que ni le Secrétaire, ni le Trésorier, ni aucun des membres du Bureau Syndical, n'est appointé par l'organisation.

Nous espérons qu'après cette mise au point, nécessaire pour éclairer votre lanterne, vous daignerez faire des excuses. Ce serait pour vous le plus élémentaire des devoirs.

D'autre part, nous vous prévenons charitablement, que si vous persistez dans votre façon d'agir, une plainte sera déposée, contre vous, pour diffamation.

Pour le Bureau Syndical et par ordre :
Le Secrétaire : CADIC.

Lettre ouverte à Monsieur CHAMPIGNY
Directeur des MAGASINS "PRISUNIC"
de NANTES

Monsieur le Directeur,

Excusez la liberté que je prends de vous adresser ces quelques lignes, qui ne sont faites que pour marquer ma profonde surprise, ainsi qu'une légitime désillusion, me permettant de vous poser une question.

Est-il vrai, que votre personnel réuni, ayant été harangué par vous à une occasion, qu'il est inutile ici de rappeler, vous avez déclaré nettement que ceux ou celles de vos employés qui ne seraient pas satisfaits de leur sort, n'auraient qu'à aller se faire payer à la C. G. T. ou à leur Syndicat ? Remarquez que nous ne voulons pas y croire, cela nous étonnerait de vous, d'autant plus qu'à maintes reprises, vous m'avez déclaré personnellement, ne vous occuper en aucune sorte de savoir si vos employés étaient ou non syndiqués, d'ailleurs n'êtes-vous pas co signataire d'une convention qui, suivant la loi, reconnaît à tous la liberté d'opinion et la liberté syndicale.

D'autre part, ne demandez-vous pas dans un article de la nouvelle convention qui se renouvelle et que nous discutons en ce moment, de tenir compte de la responsabilité civile des signataires en cas de violation des engagements pris ?

Considérez-vous alors cette clause à sens unique, comme vos articles du même nom ? N'oubliez pas, Monsieur le Directeur, que les employés, s'ils ne disent rien, n'en pensent pas moins en ce qui concerne la violation des engagements pris, l'exemple nous en vient de haut.

Je vous le signale à toutes fins utiles, et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma plus respectueuse considération.

BRAUD.

Tombola des Employés

La Chambre Syndicale des Employés ayant été dans l'impossibilité d'organiser la fête prévue pour le tirage de sa tombola, en raison de cas de force majeure, informe les acquéreurs et les vendeurs de ses billets, que le tirage aura lieu au plus tard à fin mars, au cours d'un congrès de toutes ses sections. De plus, comme elle informe ses adhérents qu'elle tient encore à leur disposition une centaine de carnets de billets et elle leur demande de bien vouloir venir les retirer le plus tôt possible.

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYÉS.

En raison du Congrès Fédéral qui se tiendra à Clermont-Ferrand les 16, 17, 18, 19 et 20 Avril, un petit Congrès des délégués, de toutes les sections qui composent la Chambre Syndicale aura lieu le 27 Mars, à la Bourse du Travail. Au cours de ce petit Congrès, la situation administrative et financière sera examinée, ainsi que l'ordre du jour du Congrès Fédéral. Au cours du mois de mars, toutes les sections se réuniront en Assemblées Générales, afin de désigner leurs bureaux et leurs délégués. Des cartes d'auditeurs libres seront distribuées aux adhérents qui en feront la demande dans la limite des places disponibles.

SAINT-NAZAIRE

Dans le bâtiment

L'assemblée générale de Février coïncidait le deuxième anniversaire du syndicat réorganisé sur la base de l'unité, le secrétaire a rapporté sur l'activité syndicale de l'année écoulée, dont voici en quelques lignes le résumé :

Le camarade GUÉNEAU retrace le chemin parcouru depuis l'unité du 4 Février 1936, et passe en revue les divers événements de l'année 1937 dont le début trouvait les travailleurs du bâtiment sortant d'une grève de 48 heures et qui donnait une augmentation horaire de 1 franc.

28 Janvier : signature du nouveau contrat collectif.

2 Février : conflit de la Maison Monod Satisfaction fut donnée par le renvoi du chef d'équipe fautif.

21 Février : manifestation grandiose avec Blum et Jouhaux. De ce meeting est sorti la fameuse "pause" premier recul du Front Populaire.

Ces 2 premiers mois coïncidaient la grève du bâtiment de Nantes. Le Syndicat de Saint-Nazaire fit preuve de sa grande solidarité en envoyant environ 30 000 fr. provenant de bals, flamandes, collectes et surtout de l'impôt de grève. Guéneau remercie ceux qui y ont participé et principalement le Comité Mondial des Femmes.

4 Avril : Congrès de l'Union Départemental.

23 Avril : meeting en faveur des grands travaux. A ce sujet le secrétaire déplore le manque de coopération entre syndicat et espère un meilleur esprit de camaraderie pour l'avenir.

Les 5 premiers mois virent une sensible amélioration des effectifs, amélioration qui s'accroît jusqu'à la fin de l'année.

Fêtes et manifestations furent toujours réussies au cours de 1937. Malheureusement un accident aux Cales de la Loire vint endeuiller le mois de Mai.

Septembre vit la convocation de la commission mixte accueillie par une fin de non recevoir de la part des patrons et Octobre accusant une hausse suffisante de l'indice, une révision des salaires fut envisagée ; mais le syndicat patronal après la réunion des ouvriers du 20 Octobre, rendait une réponse négative obligeant à un arbitrage qui donna 0 fr. 50 d'augmentation avec effet du premier Novembre. Mais pour appliquer cette décision, il fallut les 3 jours de grève de Décembre, d'où le syndicat ouvrier sortit victorieux et grand.

Entre temps eurent lieu : la Conférence-Congrès de la 36^e Région Fédérale, les Journées d'amitié pour l'U.R.S.S., et la manifestation à Nantes contre la vie chère. A ces diverses réunions furent envoyés des délégués nazairiens.

L'activité du Syndicat du Bâtiment de S-Nazaire eut à résoudre de nombreux conflits au dehors : à Saint-Brevin et Blain où les résultats furent malheureusement nuls. A Pontchâteau, Campbon, Paimbœuf qui vit la formation de son syndicat, La Baule, La Turballe, diverses améliorations de salaires furent obtenues.

L'année 37 mit jour également au contrat collectif de l'industrie routière, un grand travail fut effectué et de nombreux routiers organisés.

Nombreux cas personnels litigieux aux Prud'hommes et en Justice de Paix, où la majorité des solutions revint aux avantages des camarades.

En général, bonne année à tous points de vue : idées, effectifs, organisations, résultats. Le secrétaire Guéneau félicite les membres du Bureau qui lui ont facilité la tâche, avec l'espoir de voir ce même bureau réélu par l'Assemblée.

Les dirigeants du Syndicat du Bâtiment de Saint-Nazaire sont donc réélus à l'unanimité, à l'exception du secrétaire-adjoint et de l'archiviste démissionnaires.

Secrétaire : GUÉNEAU Valentin — réélu.
 Trésorier : MARÇAIS André —
 Secrétaire-adjoint : PERRON Fernand — élu.
 Trésorier adjoint : GUÉL Roger — réélu.
 Archiviste : LACROIX Gilbert — élu.

V. Guéneau.

UN DEUIL CHEZ LES GAZIERS
de SAINT-NAZAIRE

Notre camarade VIAUD Marcel, Trésorier du Syndicat du Gaz depuis de nombreuses années n'est plus.

Militant simple et sincère, il était un des fondateurs de notre Syndicat, toujours à l'avant-garde du combat, il a été de toutes les batailles ; il remplissait avec un désintéressement admirable cette fonction de trésorier que le personnel en entier lui renouvelait chaque année.

Nous réalisons à présent la perte que nous avons subie dans ce camarade dévoué.

De nombreuses personnes, car son activité ne se limitait pas au syndicalisme, l'ont accompagné à sa dernière demeure ; sage certain d'une estime et d'une douleur qui restait dans le fond du cœur de chacun.

Puisse sa veuve et ses enfants trouver dans ces quelques lignes un apaisement à leur grande douleur et un réconfort contre l'adversité.

Le Bureau du Syndicat du Gaz.

CHATEAUBRIANT

UNION LOCALE

Réunion de la Commission Exécutive

La Commission Exécutive s'est réunie le 3 Février, à 18 heures, sous la présidence du camarade LARGUILLER.

Présents : Thébeau, Héroult, Chaye, Larguiller, Pauvert, Palussière, Caris, Geffray, Bekaert et Viaud.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Un rapport est donné sur l'activité du Comité de Presse ainsi que sur celui du Comité des Fêtes, qui sont approuvés.

Le secrétaire Thébeau donne lecture de la correspondance : Association Fraternelle des vétérans et amis de la Commune de Paris pour le monument Vaillant-Couturier, ainsi que les communiqués de l'Internationale pour l'aide aux enfants d'Espagne. La Commission exécutive donne mandat à la Commission des Fêtes d'organiser au plus vite un bal au profit des enfants de l'Espagne républicaine.

La Commission décide de faire le plus tôt possible une réunion intersyndicale. Le camarade Thébeau est chargé de s'entendre avec un délégué de la C. G. T. pour la désignation du jour et l'heure de la dite réunion.

La Commission engage ensuite une discussion sur les projets de célébration du 1^{er} Mai 1938. Plusieurs camarades interviennent. Un avant-projet est élaboré : la Commission des Fêtes est chargée d'organiser les festivités, et la Commission de propagande, le meeting.

Lecture est donnée d'une circulaire de la Caisse d'Assurances "Le Travail", pour le recrutement de nouveaux adhérents. Il est décidé que Thébeau aura une entrevue avec le responsable de la Caisse "Le Travail", à Châteaubriant.

On décide aussi de visiter nos camarades syndiqués de la région de Châteaubriant dans le courant du mois. Thébeau est chargé d'organiser les réunions.

Le Secrétaire de Séance.

Communications

Le Comité Général se réunira le **Dimanche 6 Mars, à 9 heures du matin, à la Mairie de Châteaubriant.** Ordre du jour : activité de la Commission exécutive. Projet des Fêtes pour la célébration du 1^{er} Mai. Questions diverses. Présence de tous indispensable.

La Commission de presse et d'enquêtes se réunira le **Lundi 14 Mars, à 18 heures, au lieu habituel.** Il ne sera plus envoyé de convocations.

La vie éphémère du fonds municipal de Chômage

Rectification

Le Comité de rédaction, sur la foi de renseignements reçus, a fait quelques erreurs dans l'article paru dans *Le Réveil Syndicaliste* du 1^{er} Février dernier.

Nous nous faisons un devoir de rectifier pour rétablir la vérité.

Comme nous avions dit, la Ville employait depuis 2 ans ses chômeurs à la construction de routes. La situation menaçait rapidement les finances municipales et c'est pourquoi, par délibération du 15 Juillet 1936, le Conseil Municipal décidait l'ouverture de la Caisse de Chômage.

Heureusement la situation s'améliora et tous les chômeurs trouvaient rapidement du travail.

C'est ainsi qu'après 50 jours d'existence, la Caisse de Chômage fut fermée par la force des circonstances.

Nous ignorions aussi que la Caisse de Chômage était dirigée par la Commission paritaire de l'Office de Placement, dont fait partie notre camarade Gabé et cet office s'occupe activement de trouver du travail à tous les ouvriers sans emploi.

Après renseignements reçus de source officielle, toutes les réunions de cette Commission paritaire ont eu lieu à 18 heures.

C'est donc le 11 Octobre 1936, dans une de ces réunions que la **fermeture provisoire** de la Caisse de Chômage a été décidée par la Commission de Contrôle. Leur décision s'explique parce qu'il n'y avait plus aucun chômeur inscrit. Ce jour-là étaient présents trois membres ouvriers, et les membres patrons étaient absents ou excusés.

Les renseignements que nous possédions avant cette rectification nous étaient pourtant parvenus de bonne source et nous tenons honnêtement à reconnaître que notre bonne foi a été trompée. Nos lecteurs nous en excuseront.

La Commission de Presse de l'U. L.

Syndicat National des Instituteurs.

La Réunion de propagande et d'information organisée par le S. N. pour ses adhérents et sympathisants aura lieu le **Dimanche 6 Mars, à 10 heures, à la Mairie de Châteaubriant, et non le 27 Février** comme il a été annoncé par erreur dans le bulletin syndical.

Pour l'Espagne Républicaine — L'Union locale est en possession de timbres de la valeur de 1 franc pour la Solidarité à l'Espagne républicaine. Ce timbre est à présent à la disposition des secrétaires de Syndicat.

ON NOUS SIGNALE

Dans les ateliers de couture à Châteaubriant, la loi de 40 heures est mal ou pas du tout appliquée. Aussi les ouvrières ont-elles eu des difficultés pour obtenir quelques jours de vacances payés en 1937. Nous ferons une enquête à ce sujet et donnerons aussitôt les noms des ateliers où ces faits se sont produits.

La semaine de 48 heures pour les employés du commerce de détail n'est généralement pas appliquée dans notre ville. Malgré qu'une conférence eut lieu à la Mairie en 1937 par l'inspecteur du Travail, M. Fleury, devant les commerçants réunis, il y a actuellement encore des employés du commerce de détail qui ont **61 heures** et n'ont qu'une **demi-journée** de repos par semaine. Nous citerons des faits précis si cette situation continue.

Section Syndicale des Cuirs et Peaux de Châteaubriant

La Section s'est réunie le 30 Janvier sous la présidence du camarade Caris. La presque totalité des syndiqués étaient présents pour écouter l'exposé du camarade Loyer, délégué Fédéral, qui avait tenu à mettre au courant les tanneurs du travail accompli par la Fédération dans cette industrie pour les ouvriers et ouvrières en ce qui concerne les salaires et surtout les nouvelles conventions collectives nationales et en faisant ressortir, au point de vue régional, les avantages obtenus dans les tanneries, du côté salaires, et opposant ces salaires à ceux octroyés à Châteaubriant.

Il est vrai que M. Lepey a été loin de respecter la signature qu'il a apposée à l'accord de la réunion de la Commission paritaire, tout en faisant ressortir la mauvaise volonté de cet employeur qui ne peut arguer la mauvaise situation de son industrie puisqu'il vend plus cher sa marchandise que ses confrères.

Le camarade Loyer profite de cette réunion pour faire un exposé sur la Prud'homie qui fut écouté avec attention. Parlant des Assurances Sociales, ses avantages, les améliorations qu'elles apportent dans les familles qui, malheureusement sont touchées par la maladie et surtout du devoir des syndiqués et des sympathisants, d'appartenir à la Caisse "Le Travail" donne les instructions pour les changements de Caisse. Il fut heureux de constater qu'il était compris.

Cette belle réunion se termina dans la plus grande camaraderie.

Le Secrétaire.

LES COOPÉRATEURS

Siège Social : 25, Boulevard Victor-Hugo, NANTES

R. C. Nantes 208 B

Nos bonnes affaires du mois de MARS

Pour les Fêtes de MARDI-GRAS

Du 26 Février au 2 Mars 1938

Faites des Crêpes !

Farine de Froment, les 500 gr.	1.70	Levure Alsacienne.....	0.40
Farine de Blé noir »	1.70	Eau de Fleur d'Oranger .	4. »
Sucre Semoule vrac »	2.55	Rhum COOPER, le litre.	26. »
Sucre Semoule »	2.65	Rhum COOPER, le 1/2 litre	13.50

Pour le CARÊME

Du 2 Mars au 31 Mars

SARDINES à l'Huile		HARENGS SAURS	
Française 1/16.....	1.55	La pièce.....	0.55
» 1/4 27	3.10	La boîte de FILETS.	2. »
FILETS de MAQUEREAUX		MORUE BLANCHE	
A l'huile, 1/4.....	1.50	Le kilo.	5.30
Au vin blanc, 1/4 27.	2.60	FILETS de MORUE	
LANGOUSTE du CAP		La boîte.	4.85
Premier choix.	8.40	PETITS POIS étuvés	
PATES ALIMENTAIRES		Mi-fins, la boîte 4/4.	6.20
COOP étiquette verte ou		Mi-fins, la 1/2 boîte.	3.50
Pâtes Valencia, les 250 gr.	1.90		

Notre Vin de Bourgogne

CLOS des CLOITRES 4.50

La bouteille de 75 centilitres

A l'occasion de la MI-CARÊME

du 22 Mars au 27 Mars

MÊMES RÉCLAMES que pour le Mardi-Gras

Reclamez les **Arc-en-Ciel** C'est de l'OR qui tombe du Ciel

LEUR NEUTRALITÉ

J'ai dit que dans les écoles libres les instituteurs donnaient un enseignement antirépublicain qui sortait trop souvent de la neutralité la plus indulgente. J'en veux apporter quelques preuves. Bien entendu, je ne peux pas savoir s'il en est ainsi dans toutes les écoles libres, mais celles que je connais par les cahiers des élèves, ou les manuels qui y sont employés suffisent à condamner de telles sortes d'établissements. Toutes les explications sont ramenées à la toute puissance divine, mais ce n'est pas ce mode d'enseignement que je critique car, après tout, il est la raison d'être des écoles libres : si on n'y parlait pas de Dieu à longueur de journée, où donc en parlerait-on ? Voici ce que je lis sur un cahier d'une école catholique du département.

"Le gouvernement peut devenir voleur"

Cette phrase est une maxime copiée en tête du travail d'un jour, après un entretien moral. Et bien, j'aurais donné gros pour assister à l'entretien moral qui permettait au « maître » d'écrire froidement au tableau comme conclusion : le gouvernement peut devenir voleur. A en juger par le résultat écrit de cet entretien, je me demande ce que pouvait être l'explication orale.

Je reconnais à quiconque le droit de penser que le gouvernement peut devenir voleur, mais je ne lui reconnais pas le droit de le faire croire à des enfants, à moins que ce ne soit les siens. Ainsi on dirige les esprits contre le gouvernement de la République, et quand on sait que l'enfant est porté à croire tout ce qu'on lui enseigne, on peut juger la gravité d'une telle affirmation.

Ce n'est pas tout ! Dans le même cahier je lis sous une autre date :

"Diviser pour régner"

De deux choses l'une : Ou bien celui qui a écrit cette phrase au tableau ne l'a pas comprise et alors il donne une bien piètre idée de son intelligence et de ses capacités d'éducateur, ou bien il l'a comprise et alors son enseignement est tendancieux.

J'entends votre objection. Des inspecteurs doivent veiller à l'enseignement qu'on donne dans toutes les écoles. Evidemment, mais le seul ennui est qu'ils n'ont pas le droit d'inspecter un instituteur libre. Ils peuvent vérifier s'il a les diplômes requis, si la fréquentation des élèves est régulière et si se bornent leurs droits. Il y a même mieux : dans les fameuses écoles secondaires spéciales dont les instituteurs syndiqués demandent à cor et à cri la disparition, l'inspecteur primaire ne peut même pas entrer et le Directeur a le droit d'engager qui il veut, même sans aucun diplôme. (En Loire-Inférieure, il y a plus de cent écoles de ce genre qui réunissent près de 10.000 élèves de moins de 14 ans).

Ainsi l'enseignement privé n'est soumis à aucune loi et il est constitué de telle façon qu'il peut les tourner toutes. Il prépare les consciences contre l'Etat républicain. Voilà pourquoi nous devons demander sans relâche sa disparition pure et simple.

NIVERT.

Secrétaire de la Section de la Loire-Inférieure du Syndicat National des Instituteurs.

Sur un Bulletin Patronal

UN CRI D'ALARME

Qui l'eut dit ? Qui l'eut cru ? Nous avons cette chance inestimable, de posséder aux Batignolles une Direction philanthrope. Ne vient-elle pas de créer à notre usage un organe, modeste il est vrai pour son format, mais grand par son invention, qui est, ajoutons-le, envoyé au personnel, à domicile.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de curiosité que nous en avons pris connaissance ; le contenu ne nous a pas déçu, nous y avons trouvé ce que nous cherchions. Beaucoup de tape-à-l'œil, dans un but facile à deviner.

Il est nécessaire que la Direction sache que nous ne serons pas dupes de ses offres ; elle peut proposer à nous et à notre famille, la visite de ses ateliers, peut-être Irions-nous, si nous étions sollicités, mais sollicités, cela ne va plus.

Le Bulletin nous apprend également, la création d'un service social ; il y aurait beaucoup à dire sur cette question importante, et la place nous fait défaut. Cependant, ce que l'on peut affirmer hautement, c'est que tout travailleur conscient de ses droits, mais aussi de ses devoirs, n'acceptera jamais de subir la tutelle du Patronat, en dehors de l'usine, et c'est ce que l'on nous propose, sous une apparence humanitaire ; la pieuvre étend ses tentacules pour mieux nous asservir, par l'intermédiaire des visiteuses qui iront chez nous, qui entreront en contact direct avec nos campagnes et nos enfants, on espère regagner la confiance du personnel, faire en sorte que la vigilance s'efface sous le flot de bonnes paroles, et peut être même ce qui serait monstrueux, dresser contre nous, nos femmes en nous incitant à la résignation.

Nous ne voulons pas faire, pour éviter au gérant de notre journal, la prison ou l'amende, de la propagande anti-conceptionnelle ; mais quand nous assistons impuissants — par notre faute — à cette production intense d'armements, nous éprouvons une peine immense, et aussi quelque doute sur l'utilité de nos primes d'allaitement et de naissance. Vivre dans la crainte perpétuelle d'une nouvelle guerre, dont le capitalisme qui vous représente, s'entend parfaitement à entretenir la psychore, et se payer le luxe d'une nombreuse famille ? Vous voulez rire, sans doute, O Monsieur COLOMB.

UN MILITANT SYNDICALISTE.

Promesses et Réalisations

Quatre mois se sont écoulés depuis le jour, plutôt la nuit, où la Fédération des services publics et de santé, à la suite des promesses faites par le gouvernement et sur les instances de la C. G. T. et de son Secrétaire Général Jouhaux, acceptait de lancer contre-ordre à la grève qui devait avoir lieu dans la matinée du 4 Novembre.

Puisque "le Rassemblement Populaire" subsiste à travers le pays dans tout son éclat et dans toute sa force (*Populaire* du 22 janvier 1938) et qu'après tout le Président du Conseil est resté le même. Il ne semblera pas anormal d'essayer de voir comment les promesses faites sur des revendications précises ont été tenues.

Au sujet d'abord de : 1° L'institution légale des Commissions paritaires départementales ; 2° La création d'un régime communal de retraites ; 3° La révision de la loi du 12 mars 1930, les différents projets de lois en souffrance devant la Chambre ou le Sénat sont restés à sommeiller dans leurs cartons, et seul l'avenir permettra de savoir combien de mois ou d'années ce sommeil durera.

4° Pour les statuts-types élaborés par la Commission paritaire nationale : ils sont partis "sans délai" au Conseil d'Etat ! Comme tout le monde connaît la rapidité d'examen de cette éminente juridiction on peut dire que pour les auxiliaires qui attendent l'application des statuts pour bénéficier de la titularisation, il y a du bon ; tant qu'aux villes possédant déjà un statut et qui devaient être appelées à en délibérer dans un délai de 4 à 6 semaines, le moins qu'on puisse en dire est que ce délai est très largement dépassé et que, malgré cela, rien n'a pu être obtenu pour la titularisation des auxiliaires de ces villes, telle qu'elle est prévue dans la loi du 12 Mars 1930.

5° Au sujet des allocations familiales et de l'application du décret de coordination du 30 juillet 1937, la Caisse nationale de compensation qui devait être créée pour servir celles-ci au taux de l'Etat et éviter ainsi, comme cela se passe parfois dans des petites communes, que l'on n'embauche pas un camarade ayant une nombreuse famille afin de ne pas lui donner d'allocations familiales ; la création de cette caisse qui devait fonctionner au début de cette année n'a pu être faite et rien ne permet de préciser quand cette réforme tant attendue par la grosse majorité des communaux pourra être appliquée.

En terminant sur le fait que la dernière augmentation de vie chère accordée aux fonctionnaires n'a pas été imposée aux communes et collectivités, que le personnel de la plupart de celles-ci, voient leurs demandes d'augmentation laissées au bon plaisir des administrations ; il faut souligner le rôle de parent pauvre joué par ces employés ou ouvriers déshérités et demander à la Fédération et à la C. G. T. d'exiger la réalisation des promesses faites par le gouvernement et reconnaître que la situation actuelle doit servir de leçon pour la confiance que l'on doit avoir dans les engagements pris par celui-ci.

BERCEGAIS.

CONSEILS DU DOCTEUR

Hygiène de la bouche

Nous soignerons nos dents en les brossant au réveil, au coucher et si l'on peut après chaque repas.

Pour brosser nos dents, nous emploierons une brosse très dure, cette brosse sera passée sur toutes les faces de nos dents, extérieurement et intérieurement si possible.

Pour enlever les aliments gênants qui se glissent dans nos dents, nous emploierons des cure-dents en bois (jamais d'épingles).

Le lavage de la bouche est nécessaire, pour cela on se gargarisera la cavité buccale avec l'eau de Botot, dont voici la formule :

Anis vert.....	16 gr.
Cannelle.....	4 —
Cochenille et crème de tartre, de chaque.....	1 gr. 25
Pyréthre et essence de menthe de chaque.....	1 —
Benjoin.....	0 50
Girofle.....	0 25

broyer le tout et faire macérer huit jours dans l'alcool à 80°.

Si vos gencives sont molles et décolorées, vous appliquerez cette poudre sur celles-ci :

Poudre de quinquina.....	15 grammes
Poudre de ratanhia.....	5 —
Poudre chlorate de potasse.....	5 —

Si après un bon repas ou une joyeuse fête, vous avez la bouche pâteuse, rincez-vous celle-ci à l'eau tiède additionnée d'eau dentifrice.

Malgré tous ces soins que vous prendrez, il pourra vous arriver quelques accidents, dans le prochain chapitre nous parlerons de la déviation des dents, et de la complication des dents de sagesse.

Comité Départemental des Loisirs

Conférence

Camarades : N'oubliez pas de réserver votre soirée du 10 mars pour assister à la Conférence que nous organisons, à la Bourse du Travail de Nantes, avec le concours de M. Bonnard, agrégé d'histoire, inspecteur des Chemins de fer P. O. Le conférencier nous parlera de deux contrées très renommées au point de vue touristique : Le Rouergue et Le Quercy.

De nombreuses projections lumineuses illustreront cette intéressante Conférence.

Camarades, venez en grand nombre, vous ferez un superbe voyage par la pensée.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ DES LOISIRS.

Création d'un Groupe Philatélique

Le Comité Départemental des Loisirs vient de créer un Groupe qui aura pour but de rassembler dans le cadre de la C. G. T., tous les adeptes de la philatélie.

Ce groupe manifestera sa vitalité :

1° Par des réunions mensuelles donnant lieu à des échanges entre collectionneurs ;

2° A l'issue de chaque réunion, une Tombola gratuite sera tirée entre les membres présents et quelques timbres seront emportés par les heureux gagnants ;

3° Le Catalogue annuel, ainsi que les Revues mensuelles, ayant trait au monde philatélique seront à la disposition des Membres

Tous les fervents adeptes de la philatélie sont cordialement invités à faire partie de ce groupe. La cotisation annuelle est de 5 francs, majorée d'un droit d'adhésion de 2 francs.

Les inscriptions sont reçues tous les vendredis de 18 heures à 19 h. 30, Salle 31, 2° étage (Comité des Loisirs), Bourse du Travail, où les Statuts seront communiqués.

Groupe Photographique

Règlement du Concours - Année 1938.

1° Le Concours 1938, organisé par le Groupe Photographique de Nantes, du C. D. L., est ouvert à toute personne s'intéressant à la photographie ;

2° Chaque concurrent pourra fournir plusieurs épreuves, répondant au sujet suivant : « La Vie dans la Nature », c'est-à-dire la vie de l'homme, des animaux, des plantes, etc... au sein de la Nature. Les épreuves pourront être montées ;

3° Trois Catégories de Concurrents sont prévues :

A : Formats 24 x 36 à 9 x 12 inclus.

B : Formats 10 x 15 à 18 x 24 inclus.

C : Formats 24 x 30 et au-dessus.

Afin d'éviter des ennuis pour le montage de la Catégorie A, chaque exposant est prié de grouper ses épreuves sur des cartons ;

4° Chaque épreuve devra porter au dos, la désignation du sujet ou du paysage représenté. Aucun nom ni adresse ne devant figurer sur les épreuves au Concours.

Les envois devront être remis : à la Bourse du Travail de Nantes, au Comité Départemental des Loisirs, Salle 31, les jours et heures suivants :

Les Mardis, de 15 h. à 19 h. ; Les Jeudis, de 15 h. à 19 h. ; Les Samedis, de 9 h 1/2 à 11 h., à dater du 15 Mars 1938. Les inscriptions seront closes le 31 Mars 1938. Les envois devront porter en caractères très apparent : **Concours 1938**. Pour les inscriptions par correspondance, une enveloppe cachetée devra être jointe contenant les renseignements suivants : Le nom, l'adresse, le nombre d'épreuves, les devises portées au dos de ces épreuves, et l'indication « à retourner ou à conserver ». Il n'est perçu aucun droit d'inscription ;

5° Les professionnels sont admis et invités à exposer leurs œuvres, mais ne participeront pas au Concours, l'Exposition leur servant de publicité gratuite ;

6° Les épreuves seront rendues aux concurrents qui en feraient la demande préalable sur la feuille contenant les renseignements concernant les épreuves lors de l'inscription ;

7° Comme l'an passé le Jury sera le public lui-même qui exprimera par bulletin secret sa préférence pour les meilleures exposées. Les décisions de ce Jury, tant pour le classement que pour l'attribution des prix sont sans appel ;

8° Le groupe photographique se réserve le droit de faire reproduire les épreuves présentées au Concours et ayant obtenues un prix.

NOTA. — Tout agrandissement devra obligatoirement être présenté avec le tirage direct du cliché initial, ou celui-ci, les agrandissements et les épreuves exposées devront être munis de coins pour la fixation.

Ce Concours est ouvert à tous les Camarades du Département.

La date en sera fixée ultérieurement.

LE GROUPE PHOTOGRAPHIQUE DU C. D. L.

Comité des Loisirs des Batignolles

Le Comité des Loisirs de l'Usine vient de constituer une Section Sportive, sous le titre de « L'Union Sportive Ouvrière des Batignolles ».

C'est un nouveau né à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail.

Grâce à la Municipalité Nantaise, nous avons un terrain qui permet de nous entraîner le samedi et déjà une rencontre de football a eu lieu au Parc du Grand-Blottreau contre une équipe mixte du Club Travailiste de Basse-Indre ; la victoire a souri aux Batignolles, malgré l'énergique défense de Basse-Indre, par 6 buts à 2.

Espérons que les locomotives ne resteront pas sur ce succès.

Une Section Cycliste va être formée ; nous pensons que les pratiquants de la Petite Reine viendront nombreux ; déjà d'anciens coureurs ont promis de venir avec nous.

Cette nouvelle Société, sous le contrôle Syndical est épaulée par une puissante Section Syndicale, composée de jeunes militants dirigeants et jeunes pratiquants, que conseillent de vieux joueurs ; ce jeune Club doit devenir fort et prospère.

Faites du sport, du sport pur et libre, afin que par une bonne santé, la jeune génération puisse achever l'œuvre d'émancipation de la classe ouvrière.

Faites-vous inscrire aux délégués de l'atelier ou au Café de l'Avenir, Route de Paris, tous les soirs, jusqu'à 18 h. 30.

Le Responsable du Comité :

JAHIER.

La Vie du Collège du Travail de NANTES

Le Réveil Syndicaliste a déjà publié des articles concernant l'éducation ouvrière, et aussi un appel en faveur du Collège du Travail de Nantes (voir N° du 1^{er} Décembre 1937). Cet appel n'a pas été sans effet. Mais il est nécessaire de le renouveler. Quand on pense au nombre des syndiqués et à l'infime proportion de ceux qui suivent les cours du Collège du Travail, on aperçoit surtout l'imminence de ce qui reste à faire.

Il faut cependant que les camarades syndiqués sachent que le Collège du Travail de Nantes, s'il est encore insuffisant, existe. Il faut qu'ils sachent qu'il a déjà son noyau fidèle, et c'est la plus sûre garantie pour l'avenir. Une cinquantaine de camarades sont inscrits et suivent avec beaucoup de régularité les cours ; la plupart en suivent deux, plusieurs trois et même quatre. Et ces camarades appartiennent aux Syndicats les plus divers ; on en jugera d'après cette simple énumération : employés et employés des grands magasins, dessinateurs et techniciens, métallurgistes, travailleurs du bâtiment, des brasseries, des cuirs et peaux, charpentiers, ports et docks, ameublement, charbonniers, travailleurs du livre, hospitaliers, alimentation, commerce, agents des P.T.T., tailleurs d'habits, transports, etc., c'est dire qu'il y a de la place pour tous, du travail pour tous et du profit pour tous. Les locaux actuels, sans permettre une extension indéfinie du nombre des auditeurs, laissent tout de même une certaine marge. Et nous voulons dire aux camarades, certainement nombreux qui ont déjà le désir, sinon encore une volonté suffisante de se cultiver : venez au Collège du Travail, venez voir ce qui s'y fait, informez-vous auprès des Camarades qui le fréquentent, et vous serez vite gagnés par leur ardeur, entraînés par leur exemple et encouragés par les résultats obtenus. Certes, il faut quelque courage après une journée entière de travail, pour aller s'astreindre, pendant une heure ou deux, à un travail d'ordre intellectuel. Plusieurs, peut-être, se disent : « A notre âge nous ne voulons pas retourner à l'école ! ». Il en vaut la peine pourtant Camarades.

Je suis sûr qu'en de nombreuses occasions vous ne plaindre ni votre temps, ni vos efforts pour des besoins incontestablement moins importantes. Vous cultiver peut être un bout de terrain, vous bricolez, que sais-je ? Tout cela est excellent. Mais avouez qu'il y a mieux : ce peu de loisirs que vous pouvez employer à votre guise, n'oubliez pas que vous le devez aux camarades qui, dans le passé, ont su élever leur propre niveau et celui de leurs camarades ; aux camarades qui ont consacré TOUS leurs loisirs à la grande cause de l'émancipation ouvrière, alors que la journée de travail était de 10, 12, 14 ou même (en 1830) de 16 ou 17 heures ! Pensez à vos enfants, pensez aux générations qui montent.

Camarades syndiqués, vous savez ce qu'est la solidarité ouvrière. Vous n'avez pas seulement le droit de vous cultiver. C'est surtout un devoir.

Le Collège du Travail vous attend : il est ouvert à partir de 18 h. 30 tous les mardis et tous les vendredis.

A bientôt, camarades.

Le Secrétaire du Collège : J. BOIS.

LIRE ET FAIRE LIRE LE

"Réveil Syndicaliste"

Le Gérant : A. PÉNEAU